
Adresse de la société populaire de Brionne (Eure), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Brionne (Eure), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19746_t1_0188_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

f

[*Les républicains de la société populaire de Brionne à la Convention nationale, Brionne, le 20 brumaire an III*] (9)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.
Unité, Indivisibilité de la République.

Législateurs,

Il est enfin disparu ce règne de terreur et d'oppression, par lequel des hommes ambitieux et sanguinaires voulaient imposer à la France un joug déshonorant. Fidèles à vos devoirs comme à vos serments, jaloux de conserver le dépôt sacré de la liberté et de l'égalité que le peuple français a confié à vos soins, vous avez par une énergie mâle et vertueuse, terrassé des derniers partisans de la tyrannie.

A ces jours affreux obscurcis par l'horreur des actes barbares qu'ils avoient commis, ont succédé les beaux jours de la justice et de l'humanité. Vous avez puni le crime et pardonné à l'erreur de malheureux pères de familles, de laborieux cultivateurs égarés un instant par l'intrigue de la malveillance, et avoient été privés de leur liberté. Vous avez brisé leurs chaînes et en les rendant à leur famille, vous avez grossi la masse de ces hommes utiles et vertueux qui prêts à tout sacrifier périront encore s'il le faut pour maintenir et défendre la cause de la liberté.

La lecture de votre adresse au peuple français a été entendue avec joie et enthousiasme parmi nous, parce que chacun de nous y a reconnu les vérités éternelles, les principes sacrés qui rappellent et attachent l'homme à ses devoirs. Elle trace entre ce qui est bon ou injuste, ce qui est permis par la loi et ce qui porteroit atteinte à la liberté d'autrui, une ligne de démarcation qui sera notre boussole, et l'unique règle de nos opérations. Vous avez circonscrit dans de justes bornes et rappelés à leur première institution les sociétés populaires, et frappés d'anathème tout section du peuple qui oseroit rivaliser avec vous d'autorité.

Grâces immortelles vous soient rendues, ô législateurs, pères et sauveurs de la patrie, achevez de préparer le bonheur du peuple en continuant vos utiles travaux. Pour nous fidèles à nos serments, nous propagerons dans tous les cœurs les principes de la liberté et de l'égalité. Nous surveillerons l'exécution de vos décrets révolutionnaires, sûrs garants de la félicité publique, et nous vous jurons que nous ne reconnaitrons d'autre puissance et d'autre autorité que celle de la Convention nationale.

A Brionne, le vingt brumaire l'an troisième de la République une et indivisible.

Suivent 27 signatures.

g

[*Les citoyens amis de la République à la Convention nationale, Époisses, le 15 brumaire an III*] (10)

Citoyens représentants,

Nous l'avons lue, nous la méditons sans cesse votre sublime adresse au Peuple français. Elle contient des vérités terribles pour les conspirateurs de tous genres, et consolantes pour les vrais amis de la République. De toutes parts, on s'écrie : voilà les hommes qui ont le droit de nous parler, voilà ceux qui estiment la Nation française, en lui parlant le langage de la justice et de la probité républicaines ; voilà cette Convention pure, étrangère à toutes les factions, qui, d'une main sage et ferme, pose les bases de l'ordre, de l'équité, de toutes les vertus civiles et politiques.

Représentants, faites qu'il y ait une communication intime et fréquente entre le Peuple et vous, et la Patrie est sauvée. Continuez à frapper les scélérats hypocrites qui se placent entre vous et la Nation, pour la haranguer en votre nom, qui, proclamant vos principes, ne veulent que dévoyer votre attention, en lui faire oublier qu'il existe une Convention nationale.

Parlez, représentants, parlez souvent ; votre voix puissante à l'éclat et l'effet de la foudre pour tous ces vils intermédiaires. Continuez à prévenir l'incertitude et l'irrésolution que des traîtres s'efforcent de faire naître dans les âmes simples et de bonne foi. Continuez, par vos principes de justice et de sérénité, à consoler les victimes du dernier tyran, et à épouvanter les propagateurs de son affreux système.

A l'instant que votre décret sur les sociétés populaires, nous est parvenu, nous nous sommes hâtés de l'exécuter. Comme il n'y a parmi nous ni meneurs, ni intrigants, il a été accueilli par cette acclamation unanime : *vive la Convention*.

Les sages mesures qu'il renferme, doivent mettre plus d'activité, plus d'ensemble, plus d'unité dans la marche du gouvernement, et les citoyens peu éclairés que des intrigants pouvaient égarer, y trouvent la garantie de leur opinion et de leurs droits.

Vous ôtez aux factieux la faculté de faire le mal, et vous laissez aux bons républicains tous les moyens de faire le bien.

Vive la Convention, vive la République.

*Suivent 21 signatures
dont celle de NOIROT, officier de santé.*

h

[*La société populaire de Mareuil à la Convention nationale, Mareuil, le 20 brumaire an III*] (11)

(9) C 328 (2), pl. 1456, p. 21.

(10) C 328 (2), pl. 1456, p. 23.

(11) C 328 (2), pl. 1456, p. 27.